

D 280125-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025
Affichage : 04/02/2025

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 28 janvier 2025

Sur convocation en date du 22 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MORAND Alexis	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
JACQUEMET Rodolphe	VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Emmanuelle MERLE a donné pouvoir à Bernard PERRET
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Patrice JANODY
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Michel VINIÈRE
Isabelle MARION a donné pouvoir à Laure THERMET
Catherine PERDRIX
Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
Meryl BURDY a donné pouvoir à Myriam BRUNET
Magalie DAVID a donné pouvoir à Patrick LAUPRETRE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Louis BILLOUD
Joséphine MAZUÉ

Était absent :

Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Annick LACOMBE

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AT123 APPARTENANT A M. BOISSON

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les nouveaux seuils réglementaires de consultation des Domaines à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques (service France Domaine) estimant la valeur vénale des parcelles en fonction du zonage du PLU soit 40 € /m²

Vu le permis de construire relatif au programme immobilier Boisson n° PC00145124D0027 accordé le 10 décembre 2024 comprenant un bâtiment avec 3 bureaux et 5 logements, 2 pavillons accolés et 2 maisons individuelles.

Dans le cadre des travaux du maillage des cheminements piétons, une liaison piétonne permettant de rejoindre la piste cyclable à la Perrinche et le chemin de Champagne en passant par le lotissement les Fougères est souhaitable.

Pour ce faire, une acquisition foncière d'environ 1, 50m sur 60 ml est nécessaire, ce qui représente une acquisition totale de 90 m² de la parcelle AT 123 située à la Perrinche le long de la RD Marboz et appartenant à Mme BOISSON.

D 280125-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025
Affichage : 04/02/2025

Compte tenu du projet de document d'arpentage, le tableau de l'acquisition à opérer s'établit de la manière suivante :

PARCELLES CADASTRALES	PROPRIETAIRE (de la parcelle)	EMPRISE (en m ²)	Montant de l'acquisition	ZONAGE AU PLU
ATb 123	BOISSON Christine	90 m ²	3 600 €	Ubx

Il est précisé que la commune aménagera le cheminement piéton en réalisant une clôture grillagée le long du tènement immobilier, un revêtement en enrobé de 1.40m et un cheminement coté lotissement les Fougères nécessitant une adaptation au niveau du bassin de rétention.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle ATb 123 auprès de Mme Christine Boisson représentant une emprise de 90 m² pour un montant total de 3 600 € permettant de réaliser une liaison piétonne permettant de rejoindre la piste cyclable à la Perrinche et le chemin de Champagne en passant par le lotissement les Fougères
- autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif de vente avec le propriétaire de la parcelle concernée citée ci-dessus, tout en précisant que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune.

Le Maire,
Bernard PERRET



A blue circular official stamp of the Mairie de Virat, AIN, is partially obscured by a large, loopy blue ink signature.

Le Secrétaire de Séance,
Annick LACOMBE



A blue circular official stamp of the Mairie de Virat, AIN, is partially obscured by a blue ink signature.